Facchinetti
motos

Conditions générales de réparation

1. Réception

A la réception du véhicule, il est établi un ordre d'atelier, sur lequel est indiqué, selon le cas, soit le détail des travaux à effectuer, soit un devis, soit la seule réception du véhicule dans l'attente d'une commande de travaux. Le dépôt des clés lors du rendez-vous vaut consentement du Client à l'application des présentes conditions générales de réparation, sinon l'ordre d'atelier devra être signé par le client pour accord.

2. Stationnement

Lors de la réception du véhicule, celui-ci devra être stationné dans les places prévus à cet effet. Il y a lieu d'observer que les lois en vigueur concernant le stationnement restent de mise, le véhicule devrait donc être immatriculé et assuré. Celui-ci reste sous la responsabilité du détenteur avant et après son passage à l'atelier.

3. Véhicule sans plaque d'immatriculation

Pour tous véhicules déposés sans plaque au garage, un forfait sera facturé pour le gardiennage en intérieur.
CHF 10.-/jour pour les véhicules inférieurs à 1000 cm3.
CHF 20.-/jour pour les véhicules dès 1000 cm3.

4. Consigne

Facchinetti Motorrad SA n'est responsable que des accessoires, appareils fixés au véhicule et objets confiés à l'accueil.

5. Estimation et devis

Il sera établi, à la demande du client, soit une estimation, soit un devis des réparations à effectuer sur son véhicule. L'estimation est une indication sans démontage, fournie gratuitement, sur la nature des opérations à effectuer et sur le coût approximatif de la réparation. Le devis est une liste détaillée et chiffrée des opérations à réaliser avec démontage éventuel ou étude préalable. Le devis détaillé est facturé 80.- CHF, et sera déduit de la facture de réparation si cette dernière est effectuée. Aucune des réparations estimées nécessaires par la concession Facchinetti Motorrad SA ne sera entreprise par lui si elle n'a pas fait l'objet d'un accord par le Client en signant l'ordre d'atelier.

6. Exécution des travaux

Les travaux sont entrepris selon la liste se trouvant sur l'ordre d'atelier signé par le client. Si lors de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, Facchinetti Motorrad SA devra informer le Client. Faccinetti Motorrad SA est dégagé de toute responsabilité si le Client refuse de lui commander ces travaux supplémentaires.

Lors de l'exécution des travaux un % basé sur le temps de travail est automatiquement facturé pour l'utilisation des différents produits de base nécessaire à la réparation et l'entretien.

Facchinetti
motos

7. Assurances

Facchinetti Motorrad SA est étranger à toute contestation, quel qu'en soit l'objet, pouvant survenir entre une compagnie d'assurances et le Client ayant commandé des réparations sur son véhicule. Le Client est en tout état de cause tenu vis-à-vis du Réparateur du paiement intégral des réparations faisant l'objet de l'ordre de réparation.

8. Livraison

La date limite de livraison du véhicule est déterminée en fonction des possibilités du calendrier de Facchinetti Motorrad SA à la date de l'ordre d'atelier. En cas de retard, soit par défaut d'approvisionnement, ou en cas d'imprévus indépendant de la volonté du garage, Facchinetti Motorrad SA en informera le client, dès qu'il en aura connaissance et fixera une nouvelle date de livraison.

Tous les travaux confiés au Réparateur sont réputés réceptionnés du fait seul de la remise du véhicule à disposition du client ou de son mandataire. Facchinetti Motorrad SA mentionnera sur la facture les anomalies dont il aurait connaissance lors de la livraison du véhicule. Il engagera le client à remédier immédiatement à celles ayant une incidence sur la sécurité du véhicule. En cas de refus de la réparation de la part du Client, Facchinetti Motorrad SA décline toute responsabilité.

10. Indemnité d'encombrement

Une indemnité journalière d'encombrement sera facturée au Client au prix de CHF 5.- / jour, à compter du sixième jour calendaire suivant :

- L'entrée du véhicule dans l'atelier, à moins que les travaux ne soient commandés avant l'expiration de ce délai,
- L'envoi du devis, à moins que les travaux ne soient commandés avant l'expiration de ce délai,
- La réception de l'avis de remise du véhicule à la disposition du client.

10. Pièces remplacées

Le Client peut voir les pièces remplacées. Elles peuvent lui être restituées dans un délai maximum de 5 jours ouvrables suivant la réparation ou la livraison du véhicule, à l'exception de celles remplacées en échange-standard, sous garantie ou propriété de l'assurance qui paye les réparations.

Facchinetti
motos

11. Paiement

Toute somme reçue du Client par Facchinetti Motorrad SA, au titre du présent ordre d'atelier avant la livraison du véhicule, constitue un acompte à valoir sur le montant de la facture. Les factures sont établies quel que soit le montant des travaux, suivant les tarifs en vigueur au moment de l'ordre d'atelier.

Si des pièces sont commandées spécifiquement avant la réparation, elles seront payables d'avance lors de la commande.
L'annulation d'une commande, si elle est acceptée par le fournisseur, donnera lieu au paiement d'une indemnité égale à 25% du prix global de la commande à titre de frais administratifs. Si le retour des pièces détachées n'est pas accepté par le fournisseur, les pièces ne sont pas reprises.

Les temps de main d'œuvre sont facturés selon les barèmes du constructeur ou au temps passé si les conditions de réparations sont réputées difficile. Le règlement s'effectue au comptant préalablement lors de la remise du véhicule. Si pour des raisons particulières, le paiement venait à être différé, il est convenu que les pièces figurant sur la facture sont vendues avec une clause de réserve de propriété qui a pour effet de différer le transfert de propriété des dites pièces jusqu'au complet paiement de l'intégralité de la facture. Si le dépôt du véhicule a été effectué par un mandataire du propriétaire, le mandataire sera tenu solidairement avec le propriétaire du véhicule.

12. Garantie des pièces de rechange

Les pièces de rechange facturées au Client, montées sur un véhicule, bénéficient d'une garantie contractuelle d'un an pièces et main d'œuvre (6 mois pour les batteries) à compter de la date de la facture, contre tout défaut dûment constaté par Facchinetti Motorrad SA et le fournisseur. Cette garantie couvre, sur présentation de la facture, l'échange de la pièce reconnue comme défectueuse ou sa remise en état, ainsi que les frais de main d'œuvre qui en découlent.

La présente garantie ne couvre pas les conséquences de l'usure normale de la pièce, d'une utilisation anormale, d'un entretien défectueux de celle-ci, ni les frais consécutifs à l'immobilisation du véhicule. A cet égard, il est précisé que la vérification sera effectuée gratuitement par Facchinetti Motorrad SA, les fournitures et lubrifiant seront facturés au Client.

13. Collecte et élimination des déchets

Facchinetti Motorrad SA, conformément à la réglementation en vigueur, fait collecter et éliminer les pièces détachées usagées et les autres déchets industriels.